



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :**Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2022-2023****Document établi par le Bureau du Groupe d'experts du gaz****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du gaz (le Groupe d'experts) a pour mandat d'offrir un cadre propice au dialogue multipartite sur la promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les activités du Groupe d'experts portent sur la concertation et l'échange d'informations et de données d'expérience entre États membres de la CEE sur des questions d'intérêt régional concernant le gaz, notamment la part sans cesse croissante du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire et son incidence sur les plans économique, social et environnemental.
3. Le Groupe d'experts demande au Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de prorogation.

II. Activités concrètes

4. Concrètement, les activités du Groupe d'experts du gaz visent à aider les États membres de la CEE à honorer des engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ensemble des États Membres de l'ONU en 2015 et l'Accord de Paris.
5. Après le succès de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 et suite aux recommandations du Groupe d'experts et de son Bureau, le Groupe d'experts continuera de mener des activités globalement liées au rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation de la neutralité carbone et d'autres objectifs du Programme 2030, ainsi que d'aider les États membres de la CEE pendant la phase de redressement post-COVID-19.
6. La plupart des activités décrites ci-après s'inscrivent, moyennant les ajustements nécessaires, dans la continuité d'activités antérieures. Plusieurs activités nouvelles et transversales relevant du mandat du Groupe d'experts et correspondant à de nouvelles priorités sont également prévues.



A. Gaz et objectifs de développement durable

Description :

7. Cette activité, qui est au cœur du mandat du Groupe d'experts, s'inscrit dans une étude globale à long terme du rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Au-delà de l'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), qui est au cœur de son action, le Groupe d'experts, à chaque cycle bisannuel, cible également quelques autres ODD. En 2022-2023, il s'attachera en particulier aux ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 11 (Villes et communautés durables). D'autres activités prévues par ce plan de travail (qui portent sur le gaz et la qualité de l'air, les émissions de méthane, les synergies avec les énergies renouvelables ou l'utilisation du gaz dans les transports) pourraient être considérées comme des incursions dans certains domaines plus spécifiques relevant d'un ODD particulier ou de quelques-uns d'entre eux. Comme précédemment, le Groupe d'experts s'intéressera à la manière dont le gaz et le gaz naturel liquéfié (GNL) peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

Tâches à accomplir :

8. Étudier et promouvoir le rôle du gaz et du GNL dans la réalisation des ODD, en mettant l'accent sur les ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (Égalité entre les sexes), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 11 (Villes et communautés durables), dans la région de la CEE et au-delà.

Résultats attendus et calendrier :

- a) Concertations sur le rôle du gaz dans la réalisation des ODD 3, 7, 9 et 11 – d'ici à décembre 2023 ;
- b) Note(s) d'orientation sur le rôle du gaz dans la réalisation de certains ODD – d'ici à décembre 2023.

B. Gaz et redressement post-COVID-19

Description :

9. À en juger par les événements qui ont marqué 2020 et 2021, le redressement post-COVID-19 suivra certainement une route longue, cahoteuse et semée d'incertitudes. Que ce soit à court terme (lutte contre la pandémie) et à plus long terme (redressement économique et social), les utilisations innovantes des différents gaz¹ peuvent renforcer la résilience et la solidité du système énergétique tout en favorisant une transition juste et inclusive vers une société durable. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Tâches à accomplir :

10. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du processus de redressement, organiser des concertations sur les technologies et les stratégies afin d'étudier les innovations et les investissements nécessaires à l'accélération de la transition vers une société post-COVID-19, ainsi que le rôle potentiel du (des) gaz.

Résultats attendus et calendrier :

- a) Concertations sur les technologies et les stratégies dans le contexte du redressement post-COVID-19 – d'ici à décembre 2023 ;

¹ Il peut s'agir de gaz naturel comprimé, de biogaz, de biométhane, de gaz naturel liquéfié, de biogaz naturel liquéfié ou de divers mélanges décarbonés de méthane et d'hydrogène.

b) Note d'orientation sur le rôle du gaz dans le redressement post-Covid-19 – d'ici à décembre 2023.

C. Gestion du méthane dans le secteur gazier

Description :

11. Le méthane est un polluant climatique à courte durée de vie, dont le forçage radiatif est nettement supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂). Au cours des cycles 2018-2019 et 2020-2021, le Groupe d'experts a élaboré, publié et diffusé les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de gestion du méthane dans les secteurs pétrolier et gazier. Ces travaux ont bénéficié du soutien de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, pour le compte de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), au titre d'un projet axé sur la réduction des émissions de méthane venant des industries extractives financé par des fonds extrabudgétaires. En 2022-2023, le Groupe d'experts s'efforcera de donner un nouveau souffle à cette activité. Par exemple, une action à long terme contre les polluants climatiques à courte durée de vie pourrait devoir s'inscrire dans une « décennie internationale de la gestion du méthane », qui constituerait le principal cadre d'un effort intergouvernemental. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Tâches à accomplir :

a) En collaboration avec l'EPA, l'IMM, l'Environmental Defense Fund, l'Initiative des industries pétrolière et gazière pour le climat, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement, Gas Infrastructure Europe et d'autres parties prenantes, solliciter, rassembler, éditer, publier et diffuser des études de cas exemplaires sur la notification, la mesure et la réduction des émissions de méthane ;

b) Recenser d'autres partenaires potentiels externes à la région de la CEE qui agissent sur les émissions de méthane.

Résultats attendus et calendrier :

a) Études de cas sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE – d'ici à décembre 2023 ;

b) Si l'initiative d'une décennie internationale de la gestion du méthane est approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, appuyer les activités qui en découleront – d'ici à décembre 2023 ;

D. Parvenir à la neutralité carbone en exploitant les synergies entre le(s) gaz et la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable

Description :

12. Dans le cadre de ses travaux précédents, le Groupe d'experts a montré de quelle façon le gaz et le GNL pouvaient favoriser le développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. Conscient que le triangle « gaz-énergie renouvelable-efficacité énergétique » pouvait permettre de parvenir à un système énergétique durable et décarboné, le Groupe d'experts a conclu que pour mettre sur pied le système énergétique durable de demain au moindre coût et le plus rapidement possible, il convenait : i) d'améliorer l'efficacité énergétique afin de réduire les besoins en énergie ; ii) de répondre aux besoins énergétiques en associant le gaz (que ce soit le gaz naturel, les gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables) et les énergies renouvelables. Le Groupe d'experts propose aux États membres de la CEE de les aider à mettre en place des mesures propres à exploiter les synergies entre la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et les gaz. Cette activité sera menée en coopération avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Son ampleur et sa portée dépendront des ressources disponibles.

Tâches à accomplir :

13. Études de cas et concertations.

Résultats attendus et calendrier :

14. En coopération avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité,

a) Concertations sur l'action à mener en ce qui concerne les synergies possibles entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable et le gaz dans le futur système énergétique – d'ici à décembre 2023 ;

b) Études de cas sur le gaz en tant que catalyseur de l'intégration des sources d'énergie renouvelable dont la production est variable – d'ici à décembre 2023.

E. L'hydrogène, un choix innovant en vue de la neutralité carbone**Description :**

15. L'hydrogène est largement considéré comme un passage obligé vers la neutralité carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile d'agir. À l'avenir, il pourrait être utilisé dans l'industrie, la production d'électricité, les transports et les foyers, au fur et à mesure du développement au niveau mondial d'une société intégrée axée sur les services. Pourtant, si l'hydrogène est un gaz propre et polyvalent, il ne constitue pas une source d'énergie à proprement parler. C'est un vecteur énergétique, qui doit être produit, transporté et stocké avant d'être converti en énergie sous différentes formes. Dans le cadre de cette activité, le Groupe d'experts et son équipe spéciale de l'hydrogène étudieront la situation de la production, du transport, du stockage et de l'utilisation de l'hydrogène, à l'heure actuelle et en 2050, sur la base d'hypothèses optimistes. Cette activité s'appuiera sur les recommandations formulées en 2020 aux États membres de la CEE sur la manière dont la CEE pourrait accélérer la transition vers une économie fondée sur l'hydrogène.

16. À la fin de 2021, le Comité exécutif de la CEE sera invité à approuver un nouveau projet financé par des fonds extrabudgétaires portant sur la production durable d'hydrogène dans la région de la CEE et son rôle dans la création d'une économie mondiale fondée sur l'hydrogène et le développement des possibilités d'exportation. Ce projet concernera l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République de Moldavie et le Tadjikistan. S'il est approuvé, le Groupe d'experts du gaz contribuera à la réalisation des principaux résultats attendus, notamment :

a) La définition de la manière dont les pays participant au projet pourraient mettre en place une économie fondée sur l'hydrogène ;

b) Le renforcement des capacités nationales à appréhender les possibilités de production et de transport de l'hydrogène à moindre coût ;

c) Le développement des connaissances des décideurs et des autres parties prenantes quant aux obstacles au développement d'une économie fondée sur l'hydrogène et aux moyens de les surmonter.

Tâches à accomplir :

a) En étroite collaboration avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, diffuser des recommandations aux États membres de la CEE, aux acteurs du secteur énergétique et aux institutions financières quant à la manière de parvenir à la neutralité carbone grâce à l'hydrogène ;

b) Étudier le rôle que pourraient jouer les infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène ;

c) Analyser les manières de mettre à jour les réglementations existantes en matière de construction, d'exploitation et de sécurité des infrastructures pour que celles-ci soient prêtes pour l'hydrogène ;

d) Participer à la mise en œuvre du projet financé par des fonds extrabudgétaires portant sur la production durable d'hydrogène dans la région de la CEE et son rôle dans la création d'une économie mondiale fondée sur l'hydrogène et le développement des possibilités d'exportation.

Résultats attendus et calendrier :

a) Diffuser des recommandations aux États membres de la CEE sur la manière de parvenir à la neutralité carbone grâce à l'hydrogène – d'ici à décembre 2023 ;

b) Étudier le rôle que pourraient jouer les infrastructures gazières dans les projets relatifs à l'hydrogène – d'ici à décembre 2023 ;

c) Étudier la possibilité d'adapter des gazoducs pour le transport de l'hydrogène – d'ici à décembre 2023.

F. Améliorer la qualité de l'air en milieu urbain

Description :

17. Cette activité s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021. À ses sessions précédentes, le Groupe d'experts a pris note des rapports alarmants qui font état de la détérioration de la qualité de l'air et de l'augmentation de la pollution dans les zones urbaines de nombreux États membres de la CEE. Il a conclu que le fait de remplacer des combustibles plus polluants par le gaz pour la production d'électricité, le chauffage et les transports était une manière efficace de lutter contre la pollution atmosphérique. Une augmentation de la part du gaz dans le bouquet énergétique réduirait considérablement et immédiatement les concentrations de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, monoxyde de carbone, méthane, composés organiques volatils, dioxyde de soufre et particules) qui ont des effets sur la santé humaine, l'environnement et l'économie. Les États membres de la CEE œuvrent déjà en étroite collaboration à la réduction de la pollution atmosphérique et à l'amélioration de la qualité de l'air, dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses huit Protocoles. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Tâches à accomplir :

a) En collaboration avec les partenaires compétents, proposer aux États membres concernés de les aider à régler les problèmes de qualité de l'air en favorisant le passage au gaz naturel ;

b) Coordonner les activités avec le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les principales parties prenantes.

Résultats attendus et calendrier :

a) Concertations sur l'action à mener en ce qui concerne le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain – d'ici à décembre 2023 ;

b) Diffusion des études de cas et des pratiques exemplaires (sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires) concernant le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain – d'ici à décembre 2023.

G. Utilisation du gaz dans les transports – difficultés et possibilités

Description :

18. Le gaz naturel comprimé (GNC) et le GNL présentent des avantages environnementaux et économiques importants qui en font des substituts intéressants aux hydrocarbures liquides pour les transports routier et maritime. Pourtant, ils ne représentent actuellement qu'une part minime du marché des carburants employés dans les transports. Leur utilisation dans ce secteur se heurte encore à d'importants obstacles, qui doivent être mieux compris. Cette activité s'inscrit dans le prolongement du projet extrabudgétaire appuyé par la Fédération de Russie intitulé « Improving capacities of the ECE member States to decarbonize the transport sector by increasing the use of natural gas as a motor fuel »² (Améliorer les capacités des États membres de la CEE à décarboner le secteur des transports en développant l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant). Le Groupe d'experts élaborera des recommandations et des orientations concernant la suppression des obstacles réglementaires, juridiques, économiques et techniques à l'utilisation du gaz dans les transports, ainsi que la sensibilisation du public à cet égard. Cette activité sera menée en coopération avec la Division des transports durables. Son ampleur et sa portée dépendront des ressources disponibles.

Tâches à accomplir :

- a) Élaborer et diffuser des recommandations et des orientations concernant la suppression des obstacles réglementaires, juridiques, économiques et techniques à l'utilisation du gaz dans les transports, ainsi que la sensibilisation du public à cet égard ;
- b) Participer à des événements pour présenter et promouvoir les résultats du projet et mieux faire connaître les avantages de l'utilisation du gaz naturel dans les transports.

Résultats attendus et calendrier :

- a) Élaborer et diffuser des recommandations et des orientations – d'ici à décembre 2023 ;
- b) Présenter et promouvoir les résultats du projet et mener des actions de sensibilisation – d'ici à décembre 2023.

H. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone : le rôle des infrastructures gazières

Description :

19. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et réaliser le Programme 2030, les États membres de la CEE doivent capter 90 Gt de CO₂ d'ici à 2050. Le Comité de l'énergie durable, par l'intermédiaire de son Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, s'intéresse depuis plusieurs années au captage et au stockage du dioxyde de carbone, une méthode qui consiste à capter les émissions de CO₂ provenant de la production d'énergie à partir de sources fossiles et des processus industriels pour les réutiliser ou les stocker ultérieurement dans le sous-sol.

20. Aujourd'hui, plus de 80 % de l'énergie primaire consommée dans la région de la CEE provient de combustibles fossiles. Pour parvenir à la neutralité carbone, il faudra mettre en œuvre le captage et le stockage du CO₂. Les infrastructures gazières, notamment en ce qui concerne le stockage souterrain du gaz et l'utilisation éventuelle de gisements épuisés, que ce soit à terre ou en mer, peuvent accélérer la mise au point des technologies nécessaires au transport et au stockage du CO₂. Menée en collaboration avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, cette activité compléterait celles de ce Groupe d'experts, qui continuera de diriger les efforts de la CEE concernant le captage et le stockage du CO₂.

² <https://unece.org/sustainable-energy/project-gas-transport>.

Tâches à accomplir :

21. Les travaux porteront sur le rôle du gaz et des infrastructures gazières dans les projets pilotes et les projets commerciaux de captage et de stockage du CO₂, principalement sur des aspects en aval du processus, notamment la fixation du carbone.

Résultats attendus et calendrier :

a) Concertations sur le rôle du gaz et des infrastructures gazières dans le captage et le stockage du CO₂ – d’ici à décembre 2023 ;

b) Présentation d’études de cas sur l’utilisation des infrastructures gazières, des gisements gaziers épuisés et du stockage souterrain pour le stockage du carbone – d’ici à décembre 2023.

I. Promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz et de GNL dans la région de la CEE**Description :**

22. Cette activité relève de la principale mission du Groupe d’experts, à savoir la mise à disposition d’un cadre permettant un échange multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE. Elle porte sur un ensemble de sujets qui concernent à la fois les pays producteurs, les pays consommateurs et les pays de transit, l’industrie gazière et d’autres parties prenantes, et facilite le dialogue entre eux sur le transit, la sécurité de l’approvisionnement et la demande en matière de gazoducs, y compris le commerce de gaz et de GNL neutres en carbone.

Tâches à accomplir :

23. Présenter, à des sessions annuelles et à d’autres occasions, des documents d’orientation portant sur diverses questions relatives à la production, au transport et à la consommation de gaz.

Résultats attendus et calendrier :

a) Concertations sur l’action à mener en ce qui concerne le gaz et le GNL (approvisionnement, transit et demande) – d’ici à décembre 2023 ;

b) Présentation, aux sessions annuelles, de documents d’orientation sur des questions d’actualité, pour examen approfondi par le Groupe d’experts – d’ici à décembre 2023.
